



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E158321

VALABLE JUSQU'AU 24/03/2026

ÉDITÉ LE

18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2015

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 06/01/2025
0

Raison sociale : COUARDE CYRILLE

Sigle : COUARDE CYRILLE

651 ROUTE DE LA PETITE OURSE
50510 CHANTELOUP

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC coutances

Siret : 813 351 061 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6607130-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 21612090304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 21612090304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 02 33 90 91 34

Fax :

Portable : 06 88 37 24 06

Site Internet :

E-mail : menuiseriecyrille.couarde@orange.fr

Responsabilité légale :

COUARDE CYRILLE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	25/03/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	25/03/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	12/09/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	12/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.